

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN422

présenté par

Mme Tabarot, M. Marleix, M. Thiériot, Mme Bazin-Malgras, M. Brigand, Mme D'Intorni,
Mme Alexandra Martin et Mme Serre**ARTICLE 3**

À l'alinéa 3, substituer aux deux dernières lignes du tableau les deux lignes suivantes :

«

Crédits de paiement de la mission "Défense"	47,04	51,34	55,64	59,94	62,94	65,98	68,91	411,79
variation	+3,1	+4,3	+4,3	+4,3	+3,0	+3,0	+3,0	

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de changer de logique dans la mise en œuvre de ce projet de loi de Programmation Militaire.

En effet, comme cela avait été le cas lors de la précédente LPM, le choix a été fait de réaliser la majeure partie de l'effort sur les dernières années de la programmation, c'est-à-dire après 2027.

Dans le contexte actuel de guerre en Europe et d'inflation forte, cette décision est à contre-courant de ce que nous pouvons voir chez nombre de nos alliés et voisins qui ont pris la décision d'un effort conséquent et immédiat pour remettre leurs armées à niveau, combler les lacunes capacitaires et se préparer à l'éventualité d'un conflit de haute intensité.

Comment comprendre qu'en pareille situation, la programmation actuellement prévue conduite à une progression moindre des crédits de la défense en 2025 et 2026 par rapport à 2024 et ce malgré la hausse des couts et l'ampleur des besoins ?

Sans nier les efforts déjà accomplis et ceux qui sont annoncées, les renoncements à de nombreux équipements et les décalages de calendriers dans certaines livraisons posent nécessairement question.

C'est pourquoi il est ici demandé au Gouvernement d'accélérer la montée en puissance de la LPM en prévoyant des progressions plus fortes les premières années ce qui laissera l'opportunité, à l'occasion de l'actualisation, d'adapter à la hausse les montant programmés pour les années postérieures à 2027.